



**VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

Publié le 10 juillet 2025

**Séance ordinaire du 03 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

**Etaient présents** : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

**Absents avant donné procuration** : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMOIS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

**Absent** : Laurent JOVENET

**Madame Dorothee LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance**

**29 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°18 EN DATE DU 07 AVRIL 2022 PORTANT SUR LE PROJET DE CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN SISE 22 RUE DE LA CORDERIE**

Monsieur SZYMANEK rappelle à l'assemblée que par délibération n°18 en date 07 avril 2022, le conseil municipal a approuvé la cession d'une bande de terrain située au 22 rue de la Corderie reprise au cadastre sous la section AD n° 596p d'une contenance d'environ 140m<sup>2</sup> pour une valeur vénale fixée à 8€ HT/m<sup>2</sup>.

La cession n'ayant pas eu lieu à ce jour en raison d'échanges avec les futurs acquéreurs au moment du bornage, ces derniers sollicitent la Ville pour l'acquisition d'une surface supplémentaire de 32 m<sup>2</sup> soit une surface cession globale de 172 m<sup>2</sup>.

De plus, depuis l'approbation de la délibération, le numéro de la parcelle AD n° 596 est modifié et repris sous la section AD n° 636p. La nouvelle cession concernera donc la parcelle AD n° 636p (pour partie) pour une surface totale de 172m<sup>2</sup>.

Vu l'avis des domaines en date du 20 mai 2025 ci-annexé fixant la valeur vénale du terrain à 1380 € pour 172 m<sup>2</sup> soit environ 8€/m<sup>2</sup>.

Vu l'avis favorable de la commission 24 janvier 2024 et du bureau municipal du 06 février 2024 sous réserve de respecter le règlement de clôture.

Vu l'avis favorable de la commission du 24 juin 2025 sous réserve de matérialiser rapidement la délimitation par une clôture correspondant au règlement de la rue.

Il est demandé ensuite au conseil municipal :

- D'approuver la cession de ce terrain, moyennant le prix d'environ 8€/m<sup>2</sup>, soit un total de 1380 €, auquel s'ajoutent les frais notariés et frais de géomètre dus par l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits actes intervenant à cet effet ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier ; les crédits seront inscrits au budget correspondant.
- De confier la cession à Maître Bérénice OFFROY-BERRIER, notaire à Auby.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents inhérents terrain voire également voire une convention avec la SIDEN-SIAN si cela s'avérait nécessaire.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Approuve** la cession de ce terrain, moyennant le prix d'environ 8€/m<sup>2</sup>, soit un total de 1380 €, auquel s'ajoutent les frais notariés et frais de géomètre dus par l'acquéreur ;

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits actes intervenant à cet effet ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier ; les crédits seront inscrits au budget correspondant ;

**Décide** de confier la cession à Maître Bérénice OFFROY-BERRIER, notaire à Auby ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents inhérents à la cession du terrain, voire également une convention avec la SIDEN-SIAN si cela s'avérait nécessaire.

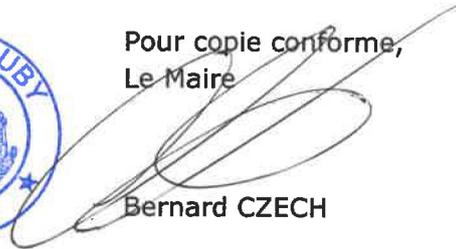
La Secrétaire de Séance



Dorothée LORTHIOS



Pour copie conforme,  
Le Maire



Bernard CZECH